

Guide des économies – Assurance vie RBC

(Dernière mise à jour : 14 octobre 2024)

DIFFUSION EXCLUSIVE AUX CONSEILLERS

Type	Produits applicables	Économies	Rémunération du conseiller	Admissibilité	Règles
RBC – Nos collègues, nos clients	PourVous RBC® – 10 à 40 ans	Réduction de 10 % à l'exclusion des frais de police	Veillez vous reporter à la section Nos collègues, nos clients du barème de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Doit être un employé permanent de la Banque Royale du Canada ou de l'une de ses filiales. Les employés contractuels et les retraités RBC ne sont pas admissibles. Offerte aux employés RBC, à leur conjoint et aux enfants à charge (enfants biologiques ou adoptifs de moins de 25 ans de l'employé ou du conjoint de l'employé, non mariés et à la charge de l'employé pour leur subsistance). 	<ul style="list-style-type: none"> Indiquez le nom et le numéro de l'employé RBC sur la demande ou envoyez les renseignements par courriel au coordonnateur de dossiers. Si la réduction s'applique à la police du conjoint ou de l'enfant, veuillez indiquer la relation avec l'employé. Appliquez à l'établissement d'une nouvelle police d'assurance Temporaire seulement. NON rétroactif et ne s'appliquera pas aux modifications apportées à la police. Ne peut être combinée à une autre offre ou à un autre programme de réduction des primes tel que le Programme de réduction des primes au renouvellement de l'assurance temporaire ou l'assurance temporaire combinée à l'assurance maladies graves. Ne peut être maintenue ni reportée sur une police échangée, transformée ou de remplacement.
Assurance temporaire combinée à l'assurance maladies graves	Police Rétablissement d'une maladie grave^{MC} RBC Assurances® PourVous RBC® – 10 à 40 ans	Renonciation aux frais de police d'une police PourVous	Veillez consulter le barème de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> Pour bénéficier de la réduction, il faut demander et soumettre en même temps une demande d'assurance PourVous et Rétablissement d'une maladie grave. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquez à l'établissement d'une nouvelle police Temporaire et Rétablissement d'une maladie grave seulement. L'assurance temporaire combinée à l'assurance maladies graves n'est pas offerte aux titulaires d'une police d'assurance vie temporaire ou maladies graves déjà en vigueur. NON rétroactif et ne s'appliquera pas aux modifications apportées à la police. Ne peut être combinée à un autre programme de réduction des primes tel que le Programme de réduction

					<p>des primes au renouvellement de l'assurance temporaire et de la réduction Nos collègues, nos clients.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne peut être maintenue ni reportée sur une police échangée, transformée ou de remplacement. • Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la FAQ sur l'assurance temporaire combinée à l'assurance maladies graves.
Programme de réduction au renouvellement de l'assurance temporaire	Droit de transfert de la Temporaire	Réduction de 10 % à l'exclusion des frais de police	Veuillez consulter le barème de rémunération	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les clients qui sont admissibles au droit de transfert de la Temporaire peuvent exercer le droit de transfert de la Temporaire et bénéficier d'une réduction de 10 %. 2. Les clients admissibles au droit de transfert de la Temporaire peuvent exercer l'option de transformation partielle et de transfert de la Temporaire pendant la période de transfert de la Temporaire. Ils bénéficieront d'une réduction de 10 % sur l'avenant de transfert de la Temporaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquez à l'établissement d'une police admissible suite au Transfert de la temporaire ou à la Transformation partielle et transfert de la Temporaire. • Dans le cas d'une police établie suite à un transfert de la Temporaire, une Demande d'exercice du droit de transfert de la Temporaire ou une Proposition électronique de transfert de la Temporaire doit être soumise. • Dans le cas de la Transformation partielle et transfert de la Temporaire, assurez-vous de remplir la formule Demande d'exercice du droit de transformation de l'assurance temporaire, de suivre les directives à la page 1 et de cocher la case Droit de transfert de l'assurance temporaire à la page 2, section B. • Ne peut être combinée à une autre offre ou à un autre programme de réduction des primes tel que le Nos collègues, nos clients ou l'assurance temporaire combinée à l'assurance maladies graves. • Ne peut être maintenue ni reportée sur une police échangée, transformée ou de remplacement. <p>Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du conseiller – Droit de transfert de la Temporaire.</p>